

# Métisses contre l'Etat : le procès pour crimes contre l'humanité débute ce jeudi

- [Du Vif/L'Express du 07/10/2021](#)

[Thierry Fiorilli Hadja Lahbib](#)

Le 14 octobre, le tribunal de première instance de Bruxelles examinera l'assignation de l'Etat belge, par cinq femmes métisses, pour crimes contre l'humanité. Sa décision sera une étape capitale dans l'examen de conscience de la Belgique sur son passé colonial.

Déclarer l'action des plaignantes recevable et fondée. Constaté que l'Etat belge a commis des fautes et qu'elles doivent être qualifiées de **crimes contre l'humanité**. Le condamner à payer à chaque plaignante 50 000 euros, plus les intérêts. Désigner un expert chargé d'évaluer le préjudice moral subi par chacune d'entre elles. Et leur donner enfin accès aux archives qui concernent leur cas. Ce sont les **cinq principales demandes** que formuleront, le 14 octobre, devant le tribunal de première instance de Bruxelles, [les cinq femmes métisses qui ont assigné la Belgique, le 24 juin 2020, pour crimes contre l'humanité](#). Un dossier judiciaire dont les enjeux dépassent largement le cadre strict de cette affaire.

Les cinq femmes "entendent voir constater la situation de non-droit dans laquelle elles ont été plongées en raison des actes posés et des violations de leurs droits fondamentaux par l'Etat belge".

Dans [notre article du 25 juin 2020](#), Léa Tavares Mujinga (78 ans), Monique Bitu Bingi (72 ans), Noëlle Verbeeken (76 ans), Simone Ngalula (71 ans) et Marie-José Loshi (74 ans), toutes nées au Congo belge d'une mère noire et d'un père blanc et résidant aujourd'hui en Belgique ou en France, racontaient comment **elles ont été enlevées à leur mère** alors qu'elles étaient âgées entre 2 et 4 ans, pour la simple raison qu'elles étaient métisses. Au Congo belge, elles constituaient - comme les milliers d'autres enfants dits, à l'époque, "mulâtres" -, une gifle pour l'Etat colonial, qui cultivait la suprématie des Blancs sur les Noirs et excluait tout métissage. C'étaient "**les enfants de la honte**". Elles ont alors été placées chez les soeurs de Saint-Vincent de Paul à Katende, dans le Kasai, une institution qui "recevait des subsides de l'Etat belge en contrepartie de sa fonction de tutrice", rappellent leurs avocats. Certaines d'entre elles ont été **abandonnées à leur sort** lorsque les religieuses ont été rapatriées en Belgique. Avant d'arriver chez nous, des années plus tard, sans pouvoir bénéficier pendant longtemps de la nationalité de leur père biologique - belge, donc - ni prétendre à **aucun droit découlant de leur lien de parenté** avec ce père, comme la possibilité d'hériter.

Leurs défenseurs égrènent une **longue liste des préjudices** qu'elles ont subis: "privées du jour au lendemain de leur mère, de leurs proches, de leur famille, de leur communauté de vie, d'un foyer, de nourriture convenable et des soins les plus élémentaires" ; "immergées dans une autre culture, déracinées de leur propre culture, de leurs origines" ; "privées d'identité, du nom pourtant connu de leur père" ; "parfois victimes de mauvais traitements, de violences, d'abus sexuels et de viols" ; "privées de toute possibilité de facto de revendiquer un lien juridique avec leur famille". Et ils enfoncent le clou: "**Des vies volées, pour l'unique raison d'être nées métisses**, tel est le résultat de la politique généralisée et systématique d'enlèvements forcés décidée et mise en oeuvre par l'Etat belge, politique qui constitue des crimes contre

l'humanité." Dont Léa Tavares Mujinga, Monique Bitu Bingi, Noëlle Verbeeken, Simone Ngalula et Marie-José Loshi "sont autant de victimes".

> Lire à ce sujet notre article [Elles assignent l'Etat belge pour crimes contre l'humanité: "On nous a abandonnés là" \(témoignages\)](#)

## **L'Etat: "Prétendus préjudices, faits prescrits, donc action irrecevable et non fondée"**

[Dans sa déclaration du 4 avril 2019, au Parlement, Charles Michel, alors Premier ministre, présentait ses excuses "aux métis issus de la colonisation belge et à leurs familles",](#) reconnaissant "la **ségrégation ciblée** dont [ils] ont été victimes sous l'administration coloniale du Congo belge et du Ruanda-Urundi jusqu' en 1962 et à la suite de la décolonisation, ainsi que la politique d'enlèvements forcés y afférente". Pour autant, dans le dossier des cinq métisses, la position de l'Etat belge est nettement plus nuancée: "Si la souffrance de la population métisse endurée à l'issue de la dé(colonisation) est indéniable", ce n'est pas le cas pour "les préjudices prétendument subis par chacune des demanderesse à titre individuel", d'autant qu'elles "ne démontrent pas la réalité" de ces faits ni qu'ils "résulteraient nécessairement d'actions de l'Etat belge". Contestant leur qualification en "crimes contre l'humanité" et les estimant "dans tous les cas prescrits", ils demandent au tribunal de déclarer l'action "irrecevable et à tout le moins non fondée" et que le **montant du dommage soit réduit à un euro symbolique**.

L'Etat considère également cette action en justice comme **contreproductive**, comme une entrave au dialogue et à la réconciliation, comme un mode opératoire qui n'aurait d'autre issue que le fait de figer les haines.

## **Les métisses: "Crimes contre l'humanité évidents, donc imprescriptibles"**

Pour les défenseurs des cinq plaignantes, l'enlèvement systématique des enfants métis pour des raisons raciales constitue indéniablement un crime contre l'humanité. Or, "depuis le procès de Nuremberg, en 1946, **aucun Etat ne peut plus prétendre échapper**, pour des faits commis après cette date, à sa responsabilité pour la commission de crimes contre l'humanité". Par conséquent, dès que lors que la qualification en tant que crimes contre l'humanité est acquise pour les comportements à l'égard de Léa Tavares Mujinga, Monique Bitu Bingi, Noëlle Verbeeken, Simone Ngalula et Marie-José Loshi, "ces crimes sont, par nature, **imprescriptibles**, ainsi que le veut la coutume internationale".

Et sur l'objectif de l'assignation? Léa Tavares Mujinga, Monique Bitu Bingi, Noëlle Verbeeken, Simone Ngalula et Marie-José Loshi "n'entendent attiser aucune haine, mais voir **constater la situation de non-droit la plus totale** dans laquelle elles ont été plongées en raison des actes posés et des violations de leurs droits fondamentaux par l'Etat belge". Elles demandent donc "réparation d'un préjudice propre, et que justice soit rendue".

## **Les véritables enjeux**

Au tribunal de trancher. Dans un dossier aux enjeux énormes. Parce que **c'est l'Etat belge qui est assigné**. Parce qu'une commission spéciale de la Chambre travaille depuis un an sur le passé colonial de la Belgique, ses conséquences et les suites à y donner, notamment en termes de réparation. Et parce qu'une résolution votée par les députés le 29 mars 2018, reconnaissant "la ségrégation ciblée dont les métis ont été victimes", chargeait le gouvernement belge "d'examiner de quelle manière, par des moyens d'ordre moral et administratif, il peut réparer, d'une part, les injustices passées faites aux mères africaines auxquelles leurs enfants ont été enlevés et, d'autre part, les préjudices occasionnés aux métis issus de la colonisation belge". Sans résultat jusqu'ici, **la question des réparations, surtout, tétanisant élus et gouvernants**, qui redoutent l'effet domino.

La décision du tribunal constituera dès lors, quelle qu'elle soit, une étape capitale dans la **prise de conscience collective du passé colonial** de la Belgique. Et des actes à poser aujourd'hui en regard de ceux commis alors.

# Passé colonial: un an après les "regrets" du Roi Philippe, qu'est-ce qui coince?

- [Du Vif/L'Express du 17/06/2021](#)

[Olivier Rogeau](#) Journaliste au Vif/L'Express

Travail de mémoire, excuses, réparations...: un an après les "regrets" du Roi Philippe, où en est la Belgique dans son processus de "vérité et réconciliation" sur la colonisation? Quels obstacles rencontre la commission parlementaire? Pourquoi le gouvernement peine-t-il à répondre aux demandes des métis victimes de la colonisation? Et quelle forme prendra l'engagement officiel de restituer le patrimoine culturel africain?

Un an déjà. Le 17 juin 2020, [la Belgique se décide à faire face à son passé colonial](#): tous les partis représentés à la Chambre (excepté le Vlaams Belang) s'accordent sur le principe d'une commission parlementaire spéciale chargée de se pencher sur la colonisation belge au Congo, au Rwanda et au Burundi et ses conséquences. Les plaies de ce passé ont été ravivées par la mort, aux Etats-Unis, de l'Afro-Américain George Floyd, étouffé le 25 mai 2020 [sous le genou d'un policier blanc](#). Sur fond de manifestations belges et internationales Black Lives Matter contre le racisme et les violences policières, l'idée s'est imposée de réaliser un travail de mémoire et d'entamer un processus de "réconciliation" et de réparation.

Douze mois plus tard, où en est cette entreprise collective sans précédent? A quel résultat aboutira-t-elle? "Pour qu'elle porte ses fruits, les initiatives ne doivent pas seulement venir de la commission sur le passé colonial, nous explique son président, le député Wouter De Vriendt (Groen). Il faudra **organiser des événements en dehors de l'enceinte du Parlement**, pour faire vivre le débat dans la société. Cela passe par des échanges et des webinaires avec les associations de la diaspora, par un dialogue avec des interlocuteurs dans les pays africains concernés."

## Mandat sûrement prolongé

La Chambre a institué la commission le 16 juillet 2020, après de longs débats en coulisse. Dix-neuf députés en font partie, dont deux sans voix délibérative (les élus CDH et DéFI). Wouter De Vriendt a pour vice-président le socialiste wallon Christophe Lacroix, historien de formation. L'un des quatre rapporteurs est Nabil Boukili, député du PTB, pour qui "la colonisation a volé la lumière et le futur du Congo, du Rwanda et du Burundi" (interview dans *Solidaire*).

Cette commission réalise un travail de mémoire que les aînés auraient dû faire.

La commission a **un délai d'un an (extensible) pour achever sa tâche**. Nul doute que son mandat sera prolongé. "La commission d'enquête sur [l'assassinat de Patrice Lumumba](#), mise en place en mars 2000, a duré pas moins de dix-sept mois, rappelle le président de la commission. Il est normal que la nôtre prenne du temps: par rapport à la commission Lumumba, elle couvre une période historique beaucoup plus longue, de la création de l'Etat indépendant du Congo, en 1885, à la fin du Congo belge, en 1960, et elle cible trois pays africains."

## Pressions politiques et controverses

Le 6 août 2020, la commission a choisi dix experts chargés de défricher le terrain pour les parlementaires. Le choix du panel a donné lieu à des passes d'armes politiciennes: pressions pour imposer un candidat controversé, front nationaliste flamand résolu à utiliser le processus pour fragiliser l'institution monarchique à travers [la figure de Léopold II](#), volonté du bloc de gauche Ecolo/Groen-PS-PTB de mettre l'accent sur la responsabilité des entreprises belges au Congo...

Sollicités pour faire partie du groupe d'experts, des historiens et politologues de renom ont décliné. Ibuka Mémoire et Justice, association des rescapés du génocide des Tutsis, a refusé de participer aux travaux et a vivement critiqué la désignation comme experte de Laure Uwase, militante d'origine rwandaise soutenue par le CD&V. Elle ne serait pas légitime, selon Ibuka et une autre organisation rwandaise, DRB-Rugari, qui dénoncent ses liens avec le site d'info Jambo News. Le Parlement rwandais la qualifie de "négationniste du génocide".

## Un groupe d'experts hétéroclite

L'équipe, multidisciplinaire, est constituée d'historiens, de deux expertes des processus de réconciliation et de deux représentantes de la diaspora. L'un des historiens sélectionnés, le Belgo-Congolais Mathieu Zana Etambala, **a appelé, en vain, les élus à revoir la composition du groupe**, qu'il jugeait trop hétéroclite et fonctionnant selon des méthodologies divergentes. Une soixantaine d'universitaires belges et congolais ont également dénoncé la "confusion" entre les deux missions du groupe, l'enquête historique et le débat sur la réconciliation. Ils y ont déploré l'absence d'historiens congolais, rwandais et burundais (les Africains retenus ont étudié en Europe et y résident) et de collaborateurs du Musée de l'Afrique centrale à Tervuren (aujourd'hui rebaptisé AfricaMuseum).

"Nous ne voulions pas d'un rapport limité à l'aspect historique, réplique Wouter De Vriendt. D'autant que de nombreuses études ont déjà traité la question du colonialisme belge et que les historiens s'accordent sur le fait que cette tutelle s'est accompagnée de violations des droits humains, de ségrégation institutionnelle, de violence structurelle, de travail forcé, ou encore d'exploitation économique. **L'objectif est de pointer les lacunes de ces recherches, les désaccords entre historiens**, l'accessibilité des archives coloniales et le lien entre le passé et le présent."

## Des centaines de pages

Le premier rapport des experts, qui devait être remis le 1er octobre, sera vite **reporté à début décembre**. L'un des membres du groupe, Pierre-Luc Plasman, de l'UCLouvain (auteur de *Léopold II, potentat congolais*) démissionne dès la mi-octobre 2020, assurant qu'il manque de temps. Il remettra néanmoins une contribution au rapport. Expert désigné par la N-VA, Mgr Jean-Louis Nahimana, ancien président de la commission vérité au Burundi, décède en janvier dernier, à 56 ans. L'une des membres du groupe relève d'autres vicissitudes: "Nous n'avons pas pu nous réunir physiquement en raison de la crise sanitaire et certains membres résidant à l'étranger n'ont pu se rendre en Belgique. Nous avons **obtenu un délai supplémentaire** pour boucler notre rapport, remis au Parlement il y a quelques semaines. Il fait plusieurs centaines de pages."

Wouter De Vriendt a demandé aux experts de ne pas s'exprimer publiquement avant la présentation du rapport devant les commissaires. "Je peux déjà vous dire qu'il contient des recommandations méthodologiques en vue de nos futures auditions. Les services du Parlement assurent la rédaction finale. Le rapport est traduit en anglais pour qu'il ait un retentissement international."

## "A l'étranger, on nous regarde"

Que faut-il attendre de la suite des travaux de la commission "Passé colonial"? "Je comprends les inquiétudes et les doutes sur nos chances de réussir, répond Wouter De Vriendt. **Certains partis ne sont pas prêts à aller aussi loin que d'autres** dans l'examen de conscience entrepris. Je dois reconnaître que **le terrain est miné** en raison de ces sensibilités politiques diverses. Mais nous n'éluderons pas la question des excuses, des réparations et des mesures à prendre pour que la colonisation et son lien avec le racisme et les discriminations actuels soient mieux enseignés. A l'étranger, dans les ex-puissances coloniales, on observe avec intérêt cette expérience inédite."

Pascal Blanchard, historien français du fait colonial régulièrement consulté par le président Emmanuel Macron, salue l'initiative belge: "Cette commission entreprend, soixante ans après les indépendances, le travail de mémoire que les aînés n'ont pas fait. Cette volonté d'occulter la colonisation peut se comprendre: on a tendance à évacuer un épisode négatif de la grande histoire nationale. Mais cela conduit, chez les descendants des peuples autrefois dominés, à des rancoeurs, des frustrations, des violences identitaires, bien souvent alimentées par les réseaux sociaux. Même s'ils sont nés en Belgique, les jeunes issus de l'immigration africaine ont **un lien avec ce passé**. Nous-mêmes, Européens, sommes les héritiers de l'imaginaire colonial. Les stéréotypes raciaux ont traversé le temps, que l'on pense à *Tintin au Congo*."

Membre du groupe d'experts de la commission spéciale, Elikia M'Bokolo, historien né au Congo belge, spécialiste de l'histoire de l'Afrique et de la diaspora africaine, confirme: "Les jeunes de la diaspora risquent de s'enfermer dans une **identité sublimée s'ils connaissent mal la réalité de la colonisation**. On ne retient en général de cette longue période que le début et la fin: [le régime léopoldien de la fin du XIXe siècle](#), avec pour image choc non contextualisée les "mains coupées" des indigènes, et les convulsions de la décolonisation, avec pour moment dramatique l'assassinat de Lumumba. Le reste est négligé: l'évolution des rapports entre coloniaux et colonisés de 1885 à 1960, l'impact variable des exactions d'une région à l'autre du Congo..."

## Des réparations pour les métis?

La commission sur le passé colonial va-t-elle également se pencher sur [la ségrégation dont les métis ont été victimes](#) pendant la colonisation? Il y a plus de trois ans, la Chambre a reconnu ces discriminations dans une résolution votée à l'unanimité. Pour autant, la mise en oeuvre des requêtes formulées par les élus en vue d'une forme de réparation reste embryonnaire. Entre 1959 et 1962, des centaines d'enfants nés d'un père colon européen et d'une mère noire ont été séparés de leur maman, placés dans des orphelinats tenus par des religieux, puis transférés en Belgique. Le 4 avril 2019, **Charles Michel a présenté les excuses du gouvernement** pour les souffrances subies. Un mois plus tôt, le Premier ministre a assuré que le gouvernement veillerait "à exécuter loyalement les propositions exprimées par une majorité parlementaire". Mais cet engagement a été, jusqu'ici, peu suivi d'effets.

Autre question: où en est le [processus de restitution de biens culturels africains](#) spoliés pendant la colonisation? Quels obstacles se dressent sur le parcours, alors que la question, portée par des associations de la diaspora, a donné lieu, en 2019, à des propositions de résolution au Sénat et au parlement bruxellois? Jusqu'ici, aucune demande officielle de restitution n'a été transmise à la Belgique. L'ULB a néanmoins décidé de restituer à la RDC, dans le cadre de son partenariat avec l'université de Lubumbashi, une dizaine de crânes d'origine congolaise conservés dans ses collections d'anthropologie. Et Thomas Dermine (PS), secrétaire d'Etat en charge de la Politique scientifique, qui a la tutelle sur le musée de Tervuren, promet un engagement de restitution d'oeuvres sous cette législature (*lire son interview par ailleurs*).